

Délibération N° 202602-02

Registre des délibérations Conseil Municipal du Monteil
Séance du 22 mars 2026Nombre de membres
En exercice : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars à 18 h 00 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL - Maire.

Date de la convocation : 17 mars 2026

Présents : Michel BILLIET ; Christine BLANC ; René BLANC ; Dominique-Lise BLANDIN ; Jean-Nicolas CHAMBON ; Bernard COMPTOUR ; Alexandra DA ROCHA ; Carine ETHEVE ; Dominique JAVON ; Edwige KERMARREC ; Cindy LOTH ; Olivier PIERRE ; Géraldine ROCHETTE ; Claude VIALLE

Procuration(s) : /

Absent(s) non excusés/non représentés : /

Secrétaire de séance : Dominique-Lise BLANDIN

Objet	ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/03/2026
Nomenclature	5-2 fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Christophe PAL

Vu l'article L2121-15 du CGCT stipulant que :

- Le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit être signé par le Maire et le ou les secrétaires,
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la Commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public

Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la séance du 09/03/2026 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Nombre de conseillers présents		15
Nombre de conseillers représentés		00
Nombre de suffrages exprimés		15
vote	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	15

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance
Dominique-Lise BLANDIN



Le Maire
Christophe PAL

